



Élaboration de la stratégie du SAGE du bassin versant du Gapeau

Compte rendu de la réunion de la Commission Locale de l'Eau

Le 6 octobre 2017 à Pierrefeu-du-Var

Cette note rend compte des échanges de la réunion de la commission locale de l'eau du SAGE du bassin versant du Gapeau qui s'est réunie le 6 octobre 2017. Cette réunion avait pour objectif de valider le rapport présentant la stratégie du SAGE. La réunion a débuté à 10h15 et s'est terminée à 12h30.

PERSONNES PRESENTES

Nom	Organisme
Claude Ariello	Adjoint Environnement - Carnoules
Michel Armandi	Adjoint développement durable - Collobrières
Franck Chauvet	Fédération hydraulique du Var
Bernard Simondi	Chambre d'agriculture du Var
Emilie Buron	Chambre d'agriculture du Var
Catherine Durand	Conseillère municipale - La Crau
Patrick Martinelli	Pierrefeu-du-Var - Président de la CLE
Isabelle Monfort	Hyères - Présidente du Parc national de Port-Cros
Paul Pellegrino	Elu - Puget Ville
Joël Perenon	Elu - Méounes-les-Montrieux
Gérard Puverel	CC de la vallée du Gapeau - La Farlède
Joseph Fabris	Élu - Signes
Jacques Tenaillon	Elu - Cuers
Josette Fays	Association VIE de l'eau
Louis Fonticelli	FDPPMA
Jean-Paul Forêt	AVSANE
Philippe Laureri	Elu - Solliès-Pont
Michel Rostin-Magnin	Elu-Solliès-Toucas
Gilles Maingon	CCCV
Mélanie Klobb	CIL Sauvebonne
Anne Morisset	Conseil Régional PACA
Olivier Cavallo	CCI
Fathia El Mesouadi	Agence de l'eau RMC
Chantal Reynaud	DDTM du Var
Lionel Duperray	DDTM du Var
Eric Bossu	AFB
Colette Richard	CIL des quartiers est d'Hyères
Alain Caturegli	Syndicat agricole et horticole d'Hyères
Eric Meynard	DGS Pierrefeu du Var
Châu Ton	Syndicat mixte du bassin-versant du Gapeau
Emilie Dehesdin	Syndicat Mixte du bassin-versant du Gapeau
Vincent Germano	Syndicat Mixte du bassin-versant du Gapeau
Didier Cornuaille	EGIS



Nom	Organisme
Raphaëlle Lavenus	BRLi
Charlotte Ronan	BRLi

Deux pouvoirs ont été donnés aux personnes présentes :

- Mme Deprez à la DDTM
- M. Decanson à M. Martinelli

REMARQUES SUR LE RAPPORT STRATEGIE

Mme Fays a formulé des remarques sur le rapport de la stratégie hors débat. Elle souhaite que :

- la disposition proposée en commission thématique « Qualité » sur le traitement des eaux pluviales récupérées par les canaux d'irrigation avant rejet au milieu récepteur soit ajoutée.
- les dispositions « Sensibiliser les particuliers à l'impact qualitatif des forages domestiques » et « Etudier l'impact qualitatif des forages domestiques » soient élargies à l'ensemble des forages.
- ajouter à l'objectif 3.2 « Rassembler les acteurs autour d'un projet d'aménagement commun pour mettre en valeur les milieux aquatiques du bassin-versant », « avec l'accord des propriétaires ».
- ajouter à l'objectif 4.4 « Le scénario 2 qui proposait de sensibiliser les acteurs pour éviter les aménagements dans les zones inondables n'a pas été retenu. »
- soit ajoutée la phrase suivante pour les objectifs 5.3 et 5.4 : « La CLE n'a pas eu à se prononcer sur cet objectif car l'ensemble des dispositions proposées figurait dans le scénario de base (scénario 1). »
- ajouter au paragraphe sur l'historique de la démarche le manque d'actions mises en œuvre entre 2003 et 2012 ;
- regrouper les paragraphes sur l'historique de la démarche en un seul.

INTRODUCTION DE LA REUNION

M. Martinelli, Président de la Commission Locale de l'Eau, accueille les participants, les remercie pour leur présence et introduit la réunion.

Mme Ronan rappelle que la stratégie du SAGE a été votée par les membres de la CLE le 6 juillet dernier. Elle précise que l'objet de la réunion est de valider le rapport qui présente cette stratégie. Mme Ronan rappelle le rôle de la stratégie du SAGE. Elle indique que la stratégie donne un cap pour la rédaction des documents du SAGE (PAGD et règlement) en définissant les grandes orientations en matière de gestion de l'eau, en donnant les priorités sur le territoire et en fixant le niveau d'ambition par objectif du SAGE.

Mme Lavenus présente la stratégie retenue par la CLE. Elle indique que cette stratégie est ambitieuse et multithématique. Elle s'appuie à la fois sur des leviers doux (sensibilisation, formation, partenariat, etc.) et le levier réglementaire du SAGE.

Volet Quantité : Une gestion quantitative coût-efficace et en faveur des milieux

Mme Lavenus présente les grands principes de la stratégie retenue pour le volet « Quantité ». Les membres de la CLE se sont positionnés pour une gestion quantitative solidaire, qui va au-delà de l'étude volumes prélevables en matière de respect des milieux aquatiques (ciblage sur les impacts localisés des prélèvements) et qui encourage une réflexion collective pour profiter d'économies d'échelle dans la mise en œuvre de solutions de sécurisation.



Les grands principes de la stratégie

- ✓ Une gestion quantitative à mettre en œuvre **avec l'ensemble des acteurs du territoire**
- ✓ Une adaptation des prélèvements **aux besoins des milieux**
- ✓ Des économies d'eau **avant** la création de nouvelles ressources
- ✓ Des échanges nappe-rivières **mieux compris et mieux gérés**
- ✓ Une intelligence collective mise à profit pour des **solutions de sécurisation coût-efficaces**
- ✓ Des **alternatives innovantes** pour créer de nouvelles ressources

M. Cavallo indique qu'il souhaiterait voir dans la stratégie la proposition qu'il avait faite en commission thématique. Celle-ci visait à assurer la préservation des ressources locales pour les besoins des communes qui présentent une faible sécurisation en eau (pas d'interconnexion, pas de ressources de substitution). Selon lui, ces communes doivent être prioritaires sur l'utilisation des ressources locales.

M. Fonticelli ajoute que cela doit néanmoins être réalisé dans le respect des milieux aquatiques.

Volet Qualité : une amélioration des pratiques de l'ensemble des acteurs pour l'attente du bon état des masses d'eau

Mme Lavenus présente les grands principes de la stratégie sur le volet « Qualité ». Ils impliquent un partage de l'effort à faire entre tous les acteurs (collectivités, particuliers, exploitations agricoles, industries, centres équestres, etc.) pour l'atteinte du bon état des masses d'eau.



Les grands principes de la stratégie

- ✓ Un **effort de dépollution à partager** entre tous les acteurs
- ✓ Un **accompagnement personnalisé** aux changements de pratiques qui permet une adaptation progressive et supportable financièrement
- ✓ Des **règles pour traiter les enjeux «orphelins»** du territoire
- ✓ Une adaptation des normes de rejets à la **capacité épuratoire des milieux**

Volet Milieux aquatiques : une mise en valeur des milieux aquatiques pour retrouver un équilibre fonctionnel du bassin versant

Mme Lavenus présente les grands principes de la stratégie sur le volet « Milieux aquatiques ». Les membres de la CLE ont retenu l'ensemble des propositions excepté pour l'objectif 3.4 « Mettre en œuvre une gestion des sédiments à l'échelle du bassin », pour lequel le scénario 2 n'a pas été retenu puisque l'évaluation environnementale avait mis en exergue un coût très élevé pour des effets sur le transit sédimentaire assez faible.

La stratégie retenue sur ce volet vise à valoriser les milieux et à impliquer les acteurs locaux dans leur gestion pour garantir à long terme, un bon état des milieux.



Les grands principes de la stratégie

- ✓ Un **projet de territoire** audacieux qui valorise les milieux aquatiques et promeut une identité de bassin versant
- ✓ Une ambition forte pour rétablir le bon fonctionnement naturel des cours d'eau
- ✓ Une **approche spécifique** pour les zones à forts enjeux (réservoirs biologiques, zones humides, zones d'expansion des crues)
- ✓ Une **protection réglementaire** des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau
- ✓ Le **développement d'une culture de l'eau** pour favoriser les comportements vertueux sur le long terme

Volet Inondations : une gestion cohérente à l'échelle du BV en prenant en compte les milieux aquatiques

Mme Lavenus présente les grands principes de la stratégie sur le volet « Inondations ». Une forte coordination avec le PAPI et la SLGRI sera à mettre en œuvre sur le territoire.



Les grands principes de la stratégie

- ✓ La **mise en cohérence** de la gestion des inondations avec la gestion des milieux aquatiques
- ✓ Le développement d'une **solidarité de bassin** intégrant les logiques amont-aval et aval-amont
- ✓ Une **coordination efficace** entre SAGE, PAPI et SLGRI
- ✓ Une **culture du risque sans faille**

Des moyens de communication et d'animation à la hauteur des ambitions du SAGE

Mme Lavenus présente les grands principes de la stratégie sur le volet « Gouvernance ». Les membres de la CLE se sont positionnés sur le scénario le plus ambitieux en retenant l'ensemble des propositions sur ce volet. Ce choix est en cohérence avec la stratégie retenue sur les volets « techniques » du SAGE. Les moyens de communication et d'animation déployés devraient être à la hauteur des ambitions du SAGE.



Les grands principes de la stratégie

- ✓ Une **coordination claire et efficace** des différents projets liés à l'aménagement et à l'environnement sur le territoire
- ✓ Une **visibilité du SAGE** auprès des acteurs
- ✓ Le Syndicat et la CLE identifiés comme **acteurs incontournables de la gestion de l'eau**
- ✓ Une **diffusion des connaissances** à l'ensemble des acteurs
- ✓ Une **adhésion et implication** des acteurs du territoire dans le projet de SAGE

Quelle suite à la démarche ?

Mme Ton présente les étapes qui suivent avant la mise en œuvre opérationnelle du SAGE. Elle indique que le Syndicat fera appel un cabinet d'études pour le volet technique avec l'appui d'un prestataire « animation-médiation » pour renforcer l'implication des acteurs.

L'agence de l'eau mettra à disposition un cabinet juridique pour assurer la relecture juridique des documents et proposer une rédaction des documents qui respecte le cadre réglementaire.

Mme Reynaud souhaite préciser que le SAGE doit se replacer dans le cadre de la réforme GEMAPI. Elle indique que la prise de compétence par les EPCI se fait au 1^{er} janvier 2018, et qu'ils sont des acteurs incontournables dans la démarche SAGE. Elle précise que le portage du SAGE se fera avec les organismes « gémapiens ».

Mme Monfort intervient pour rappeler la problématique du périmètre du SAGE. Elle indique que la création du SAGE a donné lieu à un acte d'engagement des communes qui comprend un périmètre de 500 km² environ ; or les études réalisées jusqu'à maintenant portent sur un périmètre de 800 km². Elle propose de mettre en cohérence la délimitation du périmètre du SAGE, au risque que la démarche soit fragilisée. En effet, il y a selon elle, un risque de conflit sur les 300 km² sur lesquels les communes n'ont jamais voté. La légitimité des actions pourra donc être contestée. Elle ajoute que c'est l'arrêté préfectoral qui fait foi et que les documents du SAGE (PAGD et Règlement) doivent correspondre à ce qui est noté dans l'arrêté. Mme Monfort demande à ce que cela soit réglé, par exemple par arrêté préfectoral.

Chantal Reynaud propose de prendre un temps pour exposer le problème du périmètre à la prochaine CLE. Elle ajoute qu'il faut débattre là-dessus et mettre au courant les communes concernées par un éventuel changement et les conclusions à donner.

M. Forêt indique qu'il aurait souhaité qu'une estimation des coûts soit réalisée avant d'arrêter la stratégie. Il souhaiterait que soit présentée une fourchette de valeur, notamment pour connaître les aides potentielles de l'agence de l'eau. M. Armandi est d'accord avec cela.

Mme El Mesaoudi précise que les financements de l'agence de l'eau ne dépendent pas du montant des dispositions mais du contenu de ces dispositions. Elle ajoute que l'agence de l'eau ne se positionne pas, à ce stade de la démarche, sur ce qui peut être financé ou pas car on est encore dans une approche générale.

M. Martinelli ajoute qu'il est difficile de chiffrer financièrement les dispositions à mettre en œuvre à ce stade. Mme Ton précise que cela est prévu lors de l'écriture du PAGD.

Mme Reynaud indique que la stratégie donne un cap (donne du sens à l'action) et que l'idée est poser les bases pour qu'après les actions soient coordonnées dans l'intérêt du bon état des masses d'eau. Elle ajoute qu'au moment de la rédaction du PAGD, il sera possible de donner une fourchette de coûts et que le dimensionnement des actions va dépendre de la capacité financière des maîtres d'ouvrage.

M. Chauvet indique qu'il y aura des arbitrages à faire mais qu'il existe des dispositions présentant un faible coût et qui peuvent être mises en œuvre rapidement.

Vote de validation des livrables

M. Martinelli demande de passer au vote pour la validation des livrables de l'étude :

- La stratégie est validée à l'unanimité,
- Les autres rapports et l'atlas cartographique sont validés, avec 3 abstentions.

Mme Ton précise que les rapports et l'atlas cartographique seront transmis sur CD à la prochaine CLE.

M. Martinelli remercie les membres de la CLE ainsi que le Bureau d'études BRLingénierie pour l'accompagnement réalisé depuis 2 ans.

P. MARTINELLI,
Président

